



PROTOCOLE D'ASSEMBLEE BOURGEOISIALE JEUDI 13 JUIN 2019

L'Assemblée bourgeoisiale se déroule dans la salle du complexe communal.

M. Sébastien Menoud, vice-président, **ouvre la séance à 19h00** et salue président, membres du Conseil présents et assemblée. Il excuse MM. Pierre-Alain Oggier et Nicolas Mathieu, conseillers municipaux. Il souhaite la bienvenue à M. Jean-Marc Bruttin, de l'organe de révision, présent pour l'audit des comptes bourgeoisiaux.

Il soumet à l'assemblée l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. **Ouverture de l'assemblée bourgeoisiale**
2. **Nomination de scrutateurs**
3. **Présentation des comptes 2018 de la bourgeoisie**
4. **Rapport de l'organe de révision**
5. **Approbation et décharge**
6. **Divers**
7. **Lecture et approbation du procès-verbal de séance**

2. Nomination de scrutateurs

Sébastien Menoud propose à l'assemblée la nomination d'un scrutateur en la personne de M. Renaud Pitteloud.

A l'unanimité, l'assemblée accepte la nomination de la personne précitée.

3. Présentation des comptes 2018 de la bourgeoisie

Le vice-président présente et commente les comptes annuels de la Bourgeoisie de Vex, notamment le compte de fonctionnement, le compte d'investissement et le bilan de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Comptes de fonctionnement

Le fonctionnement du ménage ordinaire fait apparaître des recettes pour Fr. 13'534.10 et des dépenses pour Fr. 11'432.67 L'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élève donc à Fr. 2'101.43, différence favorable due notamment à l'encaissement de droits de bourgeoisie et d'une diminution des charges d'entretien des forêts.

Investissements

Aucun investissement n'a été réalisé en 2018.

Il en résulte au terme de l'exercice 2018, une fortune nette de la Bourgeoisie de Vex de CHF 1'175'497.-

M. Menoud présente le bilan.

Au terme de la présentation des comptes bourgeoisiaux 2018, le vice-président cède la parole à l'Assemblée.

Personne ne souhaitant s'exprimer, M. Menoud passe la parole à M. Jean-Marc Bruttin de la fiduciaire ECSA, pour le rapport de l'organe de révision.

4. Rapport de l'organe de révision

M. Bruttin, d'ECSA Fiduciaire, donne lecture à l'assemblée du rapport des réviseurs sur les comptes annuels 2018. Les réviseurs ont effectué l'audit des comptes annuels de la bourgeoisie, comprenant le bilan, le compte administratif (fonctionnement et investissements) et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Opinion d'audit :

Selon l'appréciation des réviseurs les comptes annuels sont conformes aux prescriptions légales (LCo et Ofinco) et aux règlements y relatifs.

Dans le cadre de cet audit, M. Bruttin relève en outre que :

- l'évaluation des participations et des autres éléments de la fortune financière est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'Ofinco ;
- l'endettement net de la bourgeoisie est nul et que, durant l'exercice, la fortune nette a augmenté ;
- l'entretien final avec une délégation du Conseil bourgeoisial a eu lieu ;

- selon l'appréciation des réviseurs, la bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements à court terme. Cependant elle pourrait se voir confrontée à des difficultés financières à moyen terme, ses ressources financières étant en constante diminution.

M. Bruttin recommande dès lors à l'assemblée d'approuver les comptes annuels 2018 tels que présentés.

Sébastien Menoud donne la parole à l'assemblée lui demandant si elle a des questions à l'intention de M. Bruttin. Personne ne souhaite s'exprimer.

5. Approbation des comptes et décharge

Le vice-président soumet à l'assemblée les deux questions suivantes :

- a) **Approuvez-vous les comptes 2018 de la Bourgeoisie tels que présentés et adoptés par le Conseil bourgeoisial en séance du 16 mai 2019 ?**

L'Assemblée bourgeoisiale approuve à l'unanimité, par voie de main levée, les comptes de la bourgeoisie 2018 tels que présentés et adoptés par le Conseil bourgeoisial en séance du 16 mai 2019.

- b) **Acceptez-vous d'en donner décharge au Conseil bourgeoisial ?**

L'Assemblée bourgeoisiale accepte à l'unanimité, par voie de main levée, d'en donner décharge au Conseil bourgeoisial.

6. Divers

6.1 Réfection des murs de vignes à Lentine - Information

M. Menoud présente encore à l'assemblée au moyen de photos la situation des vignes propriété de la bourgeoisie de Vex à Lentine sur commune de Sion, dont les murs en pierres sèches endommagés ont été rénovés en 2019, pour un montant de CHF 9'970.05 TTC.

6.2 Règlement de la bourgeoisie – Révision - Information

Le règlement bourgeoisial en vigueur est celui homologué par le Conseil d'Etat le 9 juin 1993.

M. Menoud informe que les modifications de la législation sur les naturalisations entrées en vigueur en 2008 induisent une distinction entre le droit de bourgeoisie et le droit de cité communal. En effet, depuis, aucun confédéré ne peut être accepté dans une bourgeoisie sans avoir au préalable obtenu le droit de cité de la commune et avoir été naturalisé par le Grand Conseil. Il est convenu de réviser le règlement bourgeoisial de même que d'adapter les tarifs y afférents dans le sens de la nouvelle législation.

6.3 Projet d'investissement - Information

M. Menoud informe que dans le cadre du projet de réalisation d'un immeuble avec appartements protégés dont la construction est étroitement liée à celle du nouveau centre scolaire, des discussions ont été initiées pour son éventuel financement par la bourgeoisie.

Cas échéant, la question sera mise en consultation lors d'une prochaine assemblée bourgeoisiale.

A ce stade de la présentation, il invite l'assemblée à faire part de ses remarques ou questions éventuelles.

7. Lecture et approbation du PV de séance

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'ordre du jour étant épuisé M. Menoud présente à l'écran le procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale qui vient de s'achever et en donne lecture. Enfin, il soumet ledit procès-verbal au vote de l'assemblée.

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 13 juin 2019 ne fait l'objet d'aucune remarque ou demande de modification et est accepté, par voie de main levée, à l'unanimité.

Vex, le 13 juin 2019/mab

Le Vice-président
Sébastien Menoud

La Secrétaire
M-France Bovier